



Paris, le 17 juillet 2008

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

## NON A LA DISPARITION DES AGA

La Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR), est particulièrement inquiète, à la veille de la discussion du projet de loi de modernisation de l'économie en Commission mixte paritaire, sur l'article 5 bis A issu des débats à la Haute Assemblée.

En effet, un amendement déposé par la Président ARTHUIS et dont l'objet est de confier aux experts-comptables de nouvelles missions, actuellement dévolues aux Associations de Gestion Agréées (AGA), inquiète les professionnels.

L'amendement visant à simplifier ce « serpent de mer fiscal », selon les propres termes du Président ARTHUIS, a été adopté, après une discussion sibylline en séance de nuit.

Cette proposition avait également été faite lors des débats à l'Assemblée nationale et, Mme VAUTRIN l'avait retirée.

Mais en cas de vote définitif, qu'advient-il des AGA ?

Une disparition à court et moyen termes soit près de 20000 personnes sans emploi. Dans la conjoncture actuelle cela apparait invraisemblable.

Pourtant, les AGA au travers de leurs missions concourent à l'équité fiscale.

Pourtant les AGA participent à la mission dévolue à l'administration fiscale.

Pourtant les AGA sont indispensables tant dans la prévention économique que fiscale.

Pourtant leur efficacité n'est plus à démontrer.

Aberration de vouloir leur disparition.

Aberration de voir prochainement les experts comptables à la fois juge et partie.

Aberration, dans un contexte économique contraint de supprimer tant d'emplois.

Aberration de supprimer un système qui fonctionne plus que bien.

Il apparait inconcevable que cet article puisse être voté, en l'état, lors des débats de la Commission mixte paritaire.

La FFMKR rappelle son opposition à cette modification mettant en danger l'avenir, tant des organismes agréés que des professionnels libéraux de santé qui ne pourraient plus recourir aux services de ces organismes.

La FFMKR en appelle simplement à la bonne intelligence de toutes et tous afin que perdure un système fiable, fonctionnel et reconnu pour sa qualité et son efficacité depuis plus de trente ans.

La FFMKR en appelle à la responsabilisation des parlementaires qui ont le pouvoir de modifier ou de supprimer cet article et, demande solennellement, dès aujourd'hui, aux 14 membres de la CMP de s'opposer à cette modification.

➤ 3 rue Lespagnol  
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 00  
fax : 01 44 83 46 01

[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

enregistré sous le numéro 13.366

**Contact presse :**  
**Alain BERGEAU, Président**  
**06.80.25.96.34**

